

Décrets et arrêtés

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n° 2022-934 du 8 décembre 2022, portant ratification d'un protocole financier conclu le 1^{er} décembre 2022 entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relatif à l'octroi d'un prêt au profit de la République tunisienne.

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu le décret-loi n° 2022-77 du 8 décembre 2022, portant approbation du protocole financier conclu le 1^{er} décembre 2022 entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relatif à l'octroi d'un prêt au profit de la République tunisienne,

Vu le protocole financier conclu à Alger le 1^{er} décembre 2022 entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relatif à l'octroi d'un prêt au profit de la République tunisienne.

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - Est ratifié, le protocole financier conclu à Alger le 1^{er} décembre 2022 entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relatif à l'octroi d'un prêt au profit de la République tunisienne.

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 8 décembre 2022.

Le Président de la République

Kaïs Saïed